

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023**

*Présents : GEROME Jean Daniel, GARRET Laurent, BORONT Mickaël, GACON Anne, HUGUENOT Yvette, RAPENNE Emilie, ROBERT Aude*

*Excusé(e)s : BLEU Sylvain, COLLAS Josette (procuration à Mickaël BORONT), KUENY Stéphane, TALGUEN Manon*

*Secrétaire de séance : GARRET Laurent*

La séance est ouverte à 20h30

1 ) **Comptes administratifs 2022 et affectation des résultats de fonctionnement :**

L'état des dépenses et des recettes de 2022 est examiné et les comptes sont arrêtés comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	101 982,65 €	Produit du domaine (bois)	237 820,81 €
Charges de personnel	44 850,73 €	Impôts locaux et taxes	44 915,13 €
Charges de gestion courante	64 555,99 €	Dotations et participations	36 333,61 €
Charges financières (intérêts prêts)	1 925,46 €	Produits gestion courante (locations)	23 547,09 €
Charges exceptionnelles	68,00 €	Produits exceptionnels	3 929,60 €
Dotations provisions	3 477,30 €	Atténuation de charges	588,98 €
		Produits financiers	1,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>216 860,13 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>347 137,20 €</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Remboursement emprunts (capital)	33 142,71 €	Subventions	16 349,58 €
Travaux d'investissement	355 732,33 €	Cautions logements	1 377,75 €
		FCTVA	19 423,91 €
		Excédents fonctionnement capitalisés	137 491,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>388 875,04 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>174 643,17 €</b>

Résultats de l'exercice et affectation :

-Excédent de fonctionnement : +130 275,82 € - Déficit d'investissement : - 214 231,87 €

-Restes à réaliser en investissement : + 114 276 € (dépenses engagées et subventions à recevoir)

-Besoin de financement en investissement (avec déficits antérieurs et RAR) : - 114 705,80 €

-Report en fonctionnement pour le budget 2023 (réserves) +365 607,55 €

-Le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion du trésorier sont adoptés à **l'unanimité**. (Le vote du compte administratif s'effectue hors présence du Maire)

- L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est adoptée à **l'unanimité**.

Compte administratif de l'assainissement :

*Section d'exploitation :*

Dépenses : 4 253,14 € Recettes : 11 638,63 € Excédent : + 7 385,49 €

*Section d'investissement :*

Dépenses : 7 767,70 € Recettes : 3 656,63 € Déficit : - 4 111,17 €

**Affectation du résultat de fonctionnement** : report en exploitation au BP 2023 : +24 903,07 €

Le conseil municipal adopte ces comptes ainsi que l'affectation du résultat à **l'unanimité**.

## 2 ) Nouvelles dépenses d'investissement :

Le conseil délibère favorablement pour le règlement de plusieurs factures avant le vote du budget primitif 2023 (somme totale : **8040 €**)

## 3 ) Travaux d'assainissement:

Suite à la consultation des entreprises, un rapport d'analyse des offres a été réalisé par le cabinet d'études JDBE. Ce rapport stipule que les offres du groupement d'entreprises STPI/SCHWEBEL pour le lot 1 (réseaux) et STPI pour le lot 2 (station) sont les offres économiquement les plus avantageuses. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve **le choix pour le lot 1 du groupement d'entreprises STPI/SCHWEBEL pour un montant HT de 399 828 € et le choix pour le lot 2 de l'entreprise STPI pour un montant de 514 503,50 €.**

Compte tenu des subventions attendues (Agence de l'eau, Etat, Département), le reste à charge de la commune pour les travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif s'élève à **518 456,60 €** (somme à laquelle s'ajouteront des frais de contrôle des réseaux et de coordination de la sécurité **(soit 17 335 €)**)

Ces travaux seront financés en partie par **les fonds propres** de la commune et par **un emprunt**. (les montants seront définis précisément lors de l'établissement du budget primitif 2023)

## 4 ) Questions diverses :

- Les achats et travaux prévus au budget primitif 2023 sont examinés. La liste sera affinée pour le vote du budget en avril.
- Les membres de **la nouvelle commission des listes électorales** sont les suivants : Sylvain BLEU (élu) , Jean Luc BOILEAU et Guy CIRON ( délégué du Procureur et du Tribunal)
- Suite à la réunion publique d'information sur le dispositif « **Participation Citoyenne** », huit personnes se sont portées volontaires pour assumer le rôle de « voisins référents » Ils seront réunis fin mai pour une réunion de formation. **Le protocole de signature** (Préfet, Maire, Gendarmerie) de la Convention de mise en place du dispositif aura lieu prochainement.
- Les parcelles cadastrées B 419 et B 1306 (biens vacants et sans maître attenants à l'ancienne maison Bonin) seront **intégrées dans le domaine communal**. Le nouveau parcellaire pourra ainsi être défini et le terrain à bâtir mis en vente.
- La commission Patrimoine se réunira en mairie **le mercredi 12 avril à 18h00**

La séance est levée à 22h45